



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT D'UTILISATION DU SERVICE PAYBOX**  
**DÉCISION N° DM-24-010**  
**EN DATE DU 24 JANVIER 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-22-182 du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre GIRARD, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives aux finances, aux suivis des délégations de service public et aux ressources humaines ;

**VU** la proposition de la société VERIFONE SYSTEMS France relative au service PAYBOX pour le paiement en ligne des activités municipales ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de déterminer les modalités d'exécution de l'adhésion ainsi que les obligations des deux parties ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat d'utilisation du service PAYBOX avec la société VERIFONE SYSTEMS France dont le cout est de :

- Abonnement mensuel : 25,00 € HT ;
- Cout des transactions supplémentaires : 0,085 € HT par transaction au-delà de 100 transactions mensuelles.

**DE FAIRE FACE**, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au Maire délégué aux finances, au suivi  
des délégations de service public et aux  
ressources humaines,

***Signé***

**Pierre GIRARD**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240124-lmc1H11527H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 24/01/2024  
Date de Publication : 24/01/2024